

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250318-DM02-2025-03-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2025

SEANCE du 18 Mars 2025 à 20h

Date de la convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11/03/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme DURON Sabrina - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence –

Excusée : Mme BLANCHARD Claude –

Absente : Mme CHABANNE Christelle -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Compte financier unique budget eau et assainissement 2024

Mme VERPY expose :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Il est issu d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 430 952,90	289 105,00	1 720 057,90
	Recettes réalisées (1)	B	911 992,81	331 559,12	1 243 551,73
	Restes à réaliser	C	301 484,00	0,00	301 484,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 370 149,85	498 173,60	1 868 323,45
	Dépenses réalisées (1)	E	879 200,52	279 044,29	1 158 244,81
	Restes à réaliser	F	113 352,90	0,00	113 352,90
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	32 792,09	52 514,83	85 306,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-60 803,05	209 068,60	148 265,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-28 010,86	261 583,43	233 572,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	188 131,10	0,00	188 131,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	160 120,14	261 583,43	421 703,57

Ce résultat a été vérifié par les services il y a bien concordance parfaite entre le résultat constaté en mairie et celui du trésor public sur le budget communal.

Il est précisé que M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 20 voix exprimées.
Approuve le Compte financier Unique du budget eau et assainissement

Secrétaire de séance
Marc PONCET




Monsieur Gilles DUPIN
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 18/03/2025